

TELENET ESSENTIAL INTERNET CONDITIONS DE PARTENARIAT

Telenet veut fournir l'internet de base aux groupes vulnérables qui n'ont pas ou peu d'accès à internet à domicile, afin qu'ils aient eux aussi la possibilité de participer à la société digitale ;

À cette fin, Telenet souhaite collaborer avec des partenaires (sociaux) agréés tels que les CPAS, les services sociaux des universités, les écoles et d'autres organisations qui travaillent à l'inclusion digitale des groupes défavorisés et des personnes en situation financière précaire (par exemple les personnes qui ont droit à une intervention majorée de leur mutualité, à une prime scolaire, à une médiation de dettes ou à un encadrement budgétaire) ;

Le partenaire social ne reçoit aucune rémunération financière ou autre de Telenet pour les services qu'il fournit dans le cadre de cette coopération et de ses objectifs, et le partenaire social ne peut pas être considéré comme un intermédiaire commercial ou un agent commercial de Telenet ;

Le partenaire social reconnaît ne proposer « Telenet Essential Internet » qu'aux personnes qui remplissent les conditions d'admission. Si Telenet constate de quelque manière que ce soit que le partenaire social ne respecte pas les conditions d'admission des clients, Telenet peut refuser la collaboration avec le partenaire social ou y mettre fin dès ce moment sans justification ultérieure.

La coopération vise à garantir que le bon groupe cible soit atteint, ce qui est conforme à l'objectif social du partenaire social;

Conditions d'admission de Telenet Essential Internet

La personne intéressée par Telenet Essential Internet doit avoir un dossier actif ou être client chez le partenaire pour pouvoir profiter de Telenet Essential Internet (ou continuer à en bénéficier) .